

LA GESTION DES RISQUES ET DES MENACES POUR LA SANTÉ ET LA PRÉPARATION AUX URGENCES SANITAIRES

La protection de la santé des individus, des groupes ou de l'ensemble de la population implique la gestion des risques attribuables à l'exposition à des agents biologiques, chimiques ou physiques. L'évaluation de ces risques et des menaces qu'ils représentent s'exerce par une vigie sanitaire. La détection des menaces le plus précocement possible, qu'elles soient réelles ou appréhendées, donne lieu à la mise en place d'interventions de prévention et de contrôle. L'état de situation sur la santé des Lavallois ainsi que les services offerts par le CISSS de Laval au cours des prochaines années sont présentés ci-après.

ÉTAT DE SITUATION

À Laval, les signalements comprennent l'ensemble des événements rapportés au directeur de santé publique du CISSS :

- les maladies d'origine biologique (infectieuse), chimique ou physique à déclaration obligatoire ou non;
- les éclosions;
- les manifestations cliniques inhabituelles après la vaccination;
- les maladies pulmonaires d'origine chimique;
- toute situation ayant nécessité une évaluation ou une intervention de protection de la part des professionnels de la direction de santé publique du CISSS de Laval.

Le nombre de signalements concernant des agents biologiques a augmenté de 18,0 % de 2011 à 2015, passant de 2 480 à 2 926. La majorité (84,0 %) de ces déclarations concernaient des MADO (2 459 cas en 2015).

Une saisie plus systématique des signalements concernant des agents chimiques ou physiques d'origine environnementale ou professionnelle (associés au milieu de travail) s'est amorcée en 2014. En 2015, il y a eu 196 signalements de ce type à Laval, en majorité (61,7 %) pour des MADO d'origine chimique ou physique (121 cas), suivis des signalements concernant l'eau potable (33 cas).

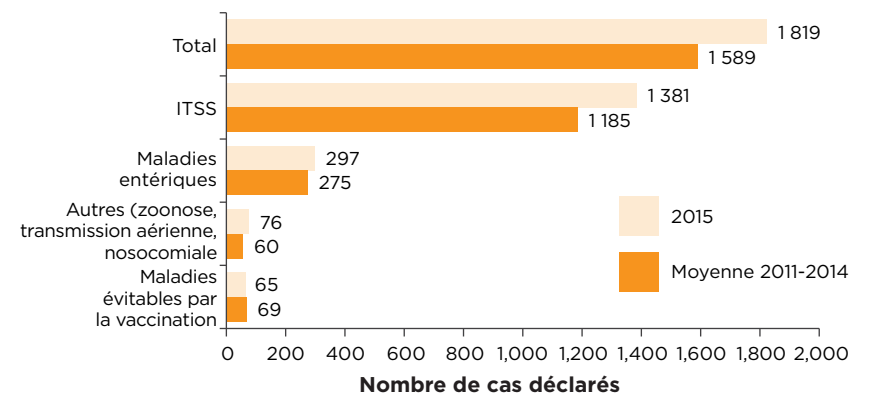
MALADIES À DÉCLARATION OBLIGATOIRE D'ORIGINE BIOLOGIQUE

Une hausse réelle au cours des dernières années à Laval, principalement due aux ITSS

En 2015, un nombre inégalé de 1 819 cas de MADO d'origine biologique ont été déclarés à Laval, soit près de 200 cas de plus qu'en 2014. Cela représente une augmentation de 20,1 % depuis 2011. Même en tenant compte de l'augmentation de la population lavalloise, on observe une augmentation des taux de 13,5 % pour la même période.

Les infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) constituaient les trois quarts des MADO déclarées à Laval en 2015 (75,9 %). Elles étaient suivies par les maladies entériques, majoritairement liées à la consommation d'eau ou d'aliments (16,3 %).

Nombre de cas déclarés⁷⁴ de maladies à déclaration obligatoire d'origine biologique, par regroupements, Laval, 2015 et moyenne de 2011 à 2014



Source : Fichier provincial MADO, Laboratoire de santé publique du Québec.

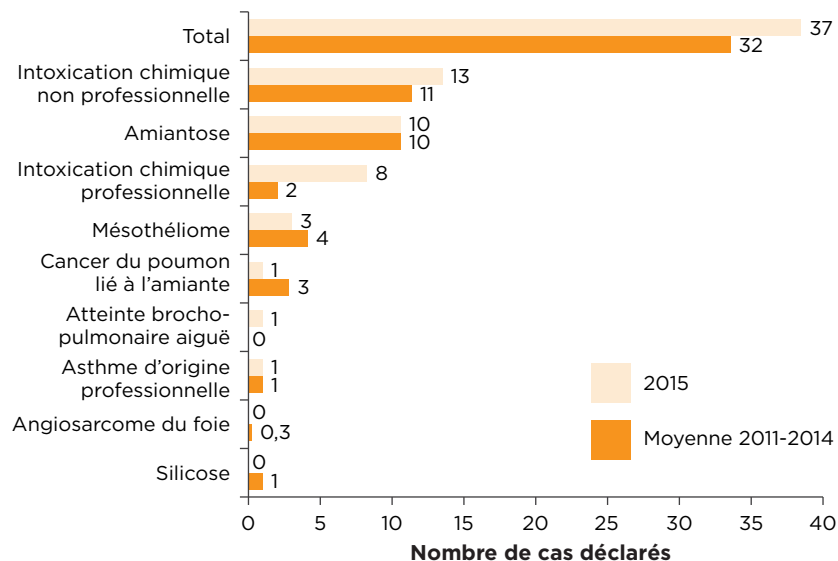
⁷⁴ Le nombre de cas déclarés n'est pas nécessairement représentatif du nombre de cas réels compte tenu des cas d'infection asymptomatique ou non diagnostiquée, des cas non déclarés et des personnes qui ne consultent pas.

MALADIES À DÉCLARATION OBLIGATOIRE D'ORIGINE CHIMIQUE OU PHYSIQUE

Plus de la moitié des déclarations sont liées au milieu de travail

Depuis 2011, le nombre annuel de nouveaux épisodes de MADO d'origine chimique ou physique à Laval varie de 17 à 46 (37 cas en 2015). Le type de MADO déclaré varie également d'une année à l'autre. De 2011 à 2015, les cas d'intoxications chimiques non professionnelles étaient les MADO d'origine chimique ou physique les plus fréquemment déclarées (34,4 %), suivies des cas d'amiantose professionnelle (30,7 %) et des cas de mésothéliomes (11,4 %). Depuis 2014, les cas d'intoxications chimiques sont également classifiés selon leur caractère symptomatique ou non. Au cours des dernières années, tous les cas symptomatiques déclarés, qu'ils soient ou non d'origine professionnelle, étaient liés à une exposition au monoxyde de carbone⁷⁵.

Nombre de cas déclarés⁷⁶ de maladies à déclaration obligatoire d'origine chimique ou physique, Laval, 2015 et moyenne de 2011 à 2014



Source : Institut national de santé publique du Québec, Système MADO-Chimique. Système provincial d'enregistrement, de surveillance et de vigie sanitaire des maladies à déclaration obligatoire attribuables à un agent chimique ou physique.

⁷⁵ Enquêtes épidémiologiques de la Direction de santé publique du CISSS de Laval, 2011-2015.

⁷⁶ Ces données excluent les cas déclarés au cours des années antérieures et déclarés à nouveau dans l'année courante. De plus, le nombre de cas déclarés n'est pas nécessairement représentatif du nombre de cas réels compte tenu des cas de maladie non diagnostiquée, des cas non déclarés et des personnes qui ne consultent pas.

DESCRIPTION DE L'OFFRE DE SERVICE

Le CISSS de Laval offre un service d'enquête et de contrôle des maladies à déclaration obligatoire (MADO), des signalements de menace pour la santé, des éclosions et des agrégats, c'est-à-dire la survenue d'un nombre inattendu de cas pour un contexte donné. Les professionnels de la direction de santé publique du CISSS répondent de plus aux demandes et aux questions des partenaires par leur service d'expertise-conseil. Le tout est soutenu par un service de garde 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 assuré par des médecins-conseils.

Une menace pour la santé de la population prend la forme d'un agent biologique, chimique ou physique qui est susceptible de donner lieu à une épidémie ou à un agrégat si des mesures de contrôle ne sont pas mises en place. Les signalements de menace pour la santé proviennent d'instances gouvernementales ou paragouvernementales, de la Ville de Laval, de médecins, d'infirmières et de laboratoires. Les dirigeants de milieux de travail ou d'autres milieux de vie, tels que les services de garde éducatifs à l'enfance et les écoles, peuvent également signaler les situations à risque au directeur de santé publique.

L'**information** des populations et des partenaires concernés est au cœur du travail des professionnels de la direction de santé publique du CISSS. Lors de situations d'urgence, divers moyens de communication sont privilégiés pour informer, pour mobiliser et pour mettre en place des plans d'action et des corridors de services en temps opportun. Les communications pour alerter les professionnels de la santé peuvent prendre diverses formes telles que des appels à la vigilance, des alertes de santé publique, des directives et ordonnances, des bulletins de vigie et des états de situation. Certains outils de communication sont partagés avec le réseau de la santé et des services sociaux pour encourager le signalement de certains risques pour des populations vulnérables. Lorsque la situation l'exige, le directeur de santé publique du CISSS de Laval produit un avis Info-Santé afin que la population soit conseillée adéquatement.

Le CISSS assure une vigie sanitaire en mettant en place des mécanismes permettant de repérer rapidement toute situation inhabituelle, comme une hausse du nombre de cas d'une maladie infectieuse dans un temps donné, un agrégat de cas ou une éclosion, afin d'y réagir promptement. Cette vigie est alimentée par diverses sources de données, à l'échelle régionale et nationale. Ces données sont analysées sur une base régulière et l'information obtenue est utilisée pour mieux cibler les interventions. Dans certaines situations, une vigie concernant un événement peut être mise en place de façon temporaire et exceptionnelle, particulièrement dans des situations d'envergure touchant plus d'un territoire.

Lors d'un signalement de menace pour la santé, une équipe multidisciplinaire composée d'infirmières et de médecins-conseils effectue l'**évaluation des risques pour la santé** en obtenant de l'information auprès des acteurs concernés. Parmi les signalements reçus, certains sont retenus, d'autres sont transférés à une autre direction de santé publique et d'autres ne sont pas retenus puisqu'ils ne répondent pas à la définition nosologique d'une MADO. Lorsque les signalements sont retenus, l'équipe procède à l'**enquête épidémiologique** et à l'évaluation de la situation pour mieux circonscrire la nature et la portée du signalement.

Les données obtenues lors d'enquêtes de MADO et de signalements permettent de formuler des recommandations visant le contrôle des risques en question pour assurer la **protection des individus**. Ces démarches peuvent exiger la collaboration de plusieurs acteurs ou partenaires ainsi qu'une communication continue tout au long du processus.

Les exemples d'objets d'intervention de nature chimique et physique incluent les expositions au monoxyde de carbone, au plomb, à l'amiante et au bruit. Parmi les objets d'intervention de nature infectieuse, on trouve les infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS), les infections nosocomiales, c'est-à-dire les infections contractées en milieu de soins, les maladies évitables par la vaccination ainsi que les autres MADO de nature infectieuse. Par ailleurs, la tuberculose est actuellement la seule maladie infectieuse à traitement obligatoire pour laquelle la Loi sur la santé publique permet l'imposition de mesures contraignantes pour la personne malade, telles que l'isolement et le traitement supervisé.

Lorsque la gestion du risque s'applique au contrôle d'une **menace biologique**, il faut tenir compte à la fois de la contagiosité des cas, afin que les individus ne puissent plus transmettre la maladie, de la protection des autres avec qui ils ont des contacts ainsi que des facteurs facilitant la chaîne de transmission, sur les plans individuel et environnemental. Ces recommandations sont de plusieurs ordres. La personne malade peut par exemple être amenée à demeurer en isolement à domicile ou en milieu de soins et à prendre un traitement antibiotique. Pour leur part, les personnes avec qui les malades ont des contacts sont souvent invitées à surveiller l'apparition de symptômes, à s'exclure du travail, de l'école ou de la garderie et à consulter un médecin si des symptômes apparaissent, à recevoir des antibiotiques à titre préventif, des vaccins et parfois des immunoglobulines, c'est-à-dire des anticorps protecteurs. Des interventions environnementales peuvent aussi être pertinentes, telles que la décontamination des surfaces et le contrôle de vecteurs comme les moustiques.

Lorsque la gestion du risque s'applique à une **menace physique ou chimique**, il faut tenir compte des aspects liés aux propriétés toxiques des agents en question. Des individus exposés à des produits peuvent avoir besoin d'une prise en charge médicale. Quand la source d'exposition a été reconnue, des recommandations sont formulées dans le but d'éliminer ou de contrôler l'exposition pour que celle-ci se situe à l'intérieur de normes ou afin que le risque soit acceptable. Des mesures visant la protection des populations exposées peuvent être mises en œuvre, telles qu'une évacuation ou l'utilisation d'appareils de protection personnelle. En milieu de travail, l'intervention pourrait prendre la forme de nouvelles mesures de prévention intégrées au Programme de santé spécifique à l'établissement.

En plus de répondre aux menaces pour la santé de la population, le CISSS travaille également en amont pour assurer la prévention ou la limitation des risques liés à celle-ci. Ainsi, la réponse aux effets sur la santé et l'adaptation aux changements climatiques constituent un dossier prioritaire face à une augmentation continue des **événements climatiques extrêmes**. En collaboration avec des partenaires de divers secteurs d'activité, le CISSS élabore des plans d'intervention adaptés pour diminuer les effets sur la santé humaine d'événements comme les épisodes de chaleur accablante, de froid intense ou les inondations.

Lors de **situations d'urgence sanitaire ou de sinistres d'origine environnementale**, les professionnels de la direction de santé publique travaillent avec les autres intervenants de la **mission Santé de la sécurité civile** du CISSS pour remplir un rôle de soutien auprès des intervenants des autres secteurs sur le terrain, tels que les pompiers, les policiers ou les professionnels d'autres ministères. Ces situations peuvent correspondre à un déversement de produits toxiques dans le sol, à une contamination de l'eau potable, à un feu avec relâchement de produits toxiques, à une pandémie ou à un attentat terroriste. La réponse aux urgences repose sur la collaboration d'acteurs de divers secteurs d'activité et sur la capacité de mobilisation rapide du réseau de la santé et des services sociaux, notamment en situation d'arrivée massive de blessés à l'urgence de l'hôpital. Enfin, comme le prescrit la Loi sur la santé publique, le directeur de santé publique doit élaborer un plan de mobilisation des ressources des établissements de santé et de services sociaux de sa région et le déployer lorsqu'il le juge nécessaire.

Information sur les mesures de prévention et de contrôle des risques pour la santé

Cibles

- D'ici 2020, 70 % des communications du risque effectuées par le CISSS de Laval auront été révisées pour s'assurer de joindre les populations vulnérables.
- D'ici 2020, 90 % des partenaires du CISSS de Laval concernés par les communications du risque auront été joints.

Description des actions

Planifier des activités de communication pertinentes et adaptées aux différents contextes et fournir les contenus qui s'y rattachent.

Élaborer et diffuser des appels à la vigilance pour les partenaires, des alertes et des avis Info-Santé.

Défis, enjeux et perspectives

- Tenir compte de la littératie⁷⁷ dans les communications avec la population.
- Adapter les messages s'adressant aux différents groupes visés par les communications, de façon à répondre à leurs attentes et à leurs préoccupations.
- Explorer de nouvelles technologies ou approches de communication.
- Évaluer la compréhension des messages portant sur la gestion du risque et sur les mesures de prévention et de contrôle auprès des groupes visés.

Directions du CISSS de Laval et partenaires concernés

- Direction de santé publique
- Direction du programme santé mentale et dépendance - service Info-Social
- Direction des soins infirmiers - service Info-Santé
- Direction des services professionnels
- Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques
- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
- Pharmacies communautaires
- Ville de Laval

⁷⁷ La littératie est l'aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances ainsi que ses capacités.

Évaluation des risques pour la santé

Cible

- D'ici 2020, 90 % des signalements de menace pour la santé sur le territoire lavallois auront été évalués par l'utilisation d'outils compatibles avec le cadre de référence national de la gestion des risques en santé publique.

Description des actions

Évaluer et caractériser le risque lors de signalements de menace pour la santé.

Gérer le risque ou contribuer à sa gestion.

Défis, enjeux et perspectives

- Harmoniser les pratiques avec le cadre de référence national de la gestion des risques en santé publique.
- Renforcer les liens avec les partenaires externes et améliorer les occasions de communiquer et d'échanger autour d'enjeux communs.

Directions du CISSS de Laval et partenaires concernés

- Direction de santé publique
- Direction des services professionnels
- Direction des services techniques - Sécurité civile (mission Santé)
- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
- Ville de Laval

Vigie et enquêtes épidémiologiques

Cibles

- D'ici 2020, 90 % des partenaires du CISSS de Laval auront été informés des modalités et de leurs devoirs concernant la déclaration des maladies à déclaration obligatoire (MADO) et le signalement des menaces pour la santé de la population.
- D'ici 2020, la capacité du CISSS de Laval à obtenir des données aura été augmentée pour effectuer une vigie efficace des menaces identifiées.
- D'ici 2020, 80 % des enquêtes ou des investigations des menaces sur le territoire du CISSS de Laval auront été réalisées à l'aide des outils harmonisés disponibles ou de moyens novateurs.

Défis, enjeux et perspectives

- Susciter le signalement des menaces par les partenaires en les informant de leurs rôles et responsabilités.
- Définir les besoins en matière de technologie et les possibilités d'utilisation de nouveaux outils pour la saisie de données et la production de rapports.
- Poursuivre l'appropriation et l'utilisation d'outils harmonisés (ex. : formulaires d'enquête, guides de pratique, lignes directrices).
- Travailler en étroite collaboration avec le MSSS, l'INSPQ ou d'autres instances lors de la survenue d'événements d'envergure menaçant la santé de la population.

Description des actions

Analyser les demandes et les questionnements des partenaires et de la population en lien avec les problématiques environnementales et professionnelles.

Participer à des comités d'utilisateurs pour la conception, l'évolution et le maintien des systèmes d'information.

Mener les enquêtes, évaluer le risque et formuler des recommandations sur les mesures de prévention et de contrôle à mettre en place lorsque sont rapportés :

- des maladies d'origine biologique (infectieuse), chimique ou physique à déclaration obligatoire ou non;
- des éclosions;
- des manifestations cliniques inhabituelles après la vaccination;
- des maladies pulmonaires d'origine chimique;
- toute situation ayant nécessité une évaluation ou une intervention de protection de la part des professionnels de la direction de santé publique du CISSS de Laval.

Offrir un service de prise en charge des menaces biologiques, chimiques ou physiques sur le territoire lavallois 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Directions du CISSS de Laval et partenaires concernés

- Direction de santé publique
- Direction des soins infirmiers
- Direction des services professionnels
- Direction des services multidisciplinaires
- Direction des services techniques – Sécurité civile (mission Santé)
- Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques
- Département régional de médecine générale
- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
- Organismes communautaires
- Ville de Laval – Organisation municipale de sécurité civile

Services de protection réalisés auprès des individus

Cible

- D'ici 2020, les services liés à la prise en charge des interventions de protection sur le territoire lavallois auront été améliorés.

Description des actions

Choisir l'approche de gestion des risques la mieux adaptée à la situation lorsqu'une menace pour la santé est repérée.

Mettre en place des corridors de services pour l'évaluation clinique ou la prise en charge des individus lors d'interventions de protection.

Coordonner le suivi des personnes atteintes de tuberculose (maladie à traitement obligatoire).

Offrir une expertise-conseil pour la mise en place des mesures de prévention et de contrôle des éclosions en milieu de soins.

Offrir un soutien à la gestion des éclosions dans les milieux de vie et la communauté.

Défis, enjeux et perspectives

- Faciliter l'établissement de corridors de services.
- Poursuivre le renforcement des liens professionnels entre les différents partenaires.
- Offrir des formations aux directions du CISSS et aux partenaires concernés à titre d'experts-conseils.
- Être en mesure de mobiliser des ressources professionnelles lors de situations particulières de protection (ex. : pandémie, situation d'intoxication au monoxyde de carbone).

Directions du CISSS de Laval et partenaires concernés

- Direction de santé publique
- Direction du programme jeunesse
- Direction des programmes DI-TSA-DP
- Direction du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées
- Direction du programme santé mentale et dépendance
- Direction des soins infirmiers
- Direction des services professionnels
- Direction des services multidisciplinaires
- Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques
- Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) privés
- Résidences privées pour personnes âgées
- Ressources de type familial
- Ressources d'hébergement en dépendance
- Ressources intermédiaires
- Services de garde éducatifs à l'enfance
- Écoles primaires et secondaires
- Établissements de détention
- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
- Organismes communautaires
- Ville de Laval

Services d'alerte pour les populations vulnérables aux événements climatiques extrêmes

Cible

- D'ici 2020, le CISSS de Laval aura mis en place des activités visant à réduire les effets sur la santé associés aux événements météorologiques extrêmes et aux épisodes de mauvaise qualité de l'air extérieur.

Description des actions

Déterminer, en collaboration avec les partenaires territoriaux, les mesures préventives appropriées pour atténuer ou minimiser les effets sur la santé associés aux événements météorologiques extrêmes et à la mauvaise qualité de l'air.

Évaluer la pertinence de diffuser des messages concernant la santé liés aux différents systèmes d'alerte (ex. : chaleur accablante, smog, indice ultraviolet, verglas, froid extrême).

Défis, enjeux et perspectives

- Se familiariser avec les nouveaux outils nationaux relatifs aux changements climatiques et à la mauvaise qualité de l'air.
- Soutenir la Ville de Laval et la Société de transport de Laval dans la poursuite de leurs efforts pour réduire les impacts des changements climatiques (ex. : réduction des îlots de chaleur, opération Alerte au smog).
- Participer aux démarches d'élaboration et de mise à jour des plans d'action relatifs aux phénomènes climatiques avec ceux de la Ville de Laval et des partenaires de la sécurité civile (ex. : chaleur accablante, inondations).

Directions du CISSS de Laval et partenaires concernés

- Direction de santé publique
- Direction des programmes DI-TSA-DP
- Direction du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées
- Direction du programme santé mentale et dépendance
- Direction des soins infirmiers
- Direction des services professionnels
- Direction des services techniques – Sécurité civile (mission Santé)
- Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques
- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
- Ministère de la Sécurité publique – Organisation régionale de sécurité civile
- Organismes communautaires
- Société de transport de Laval
- Ville de Laval – Organisation municipale de sécurité civile

Réponse aux urgences sanitaires et aux sinistres d'origine environnementale

Cible

- D'ici 2020, le CISSS de Laval, en collaboration avec l'INSPQ, aura réalisé au moins un exercice de simulation ou de rétroaction lié à la réponse aux urgences sanitaires et aux sinistres.

Défis, enjeux et perspectives

- Préciser le rôle des différentes directions du CISSS dans les interventions d'urgence sanitaire.
- Faciliter la communication et renforcer les liens avec les partenaires.

Description des actions

Élaborer des plans d'urgence de santé publique sur le territoire lavallois.

Mettre à jour le plan de mobilisation des ressources pour l'adapter à la structure organisationnelle du CISSS.

Renforcer la capacité de tenir compte des effets psychosociaux dans la gestion du risque et consolider les partenariats concernés par ce volet.

Repérer les menaces et produire des communications appropriées lors d'urgences sanitaires pour protéger la santé de la population (ex. : recommandations, directives, avis ou ordonnances de santé publique).

Offrir un service de prise en charge des urgences sanitaires et des sinistres d'origine environnementale sur le territoire lavallois 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Directions du CISSS de Laval et partenaires concernés

- Direction de santé publique
- Direction du programme santé mentale et dépendance – service Info-Social
- Direction des soins infirmiers – service Info-Santé
- Direction des services professionnels
- Direction des services multidisciplinaires
- Direction des services techniques – Sécurité civile (mission Santé)
- Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques
- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
- Ministère de la Sécurité publique – Organisation régionale de sécurité civile
- Organismes communautaires
- Ville de Laval – Organisation municipale de sécurité civile

Collaboration à la mission Santé de la sécurité civile

Cible

- D'ici 2020, le CISSS de Laval aura collaboré à l'élaboration de plans de sécurité civile pour y inclure un volet lié à la santé publique.

Description des actions

Participer aux tables, groupes de travail et comités relevant de l'Organisation municipale de sécurité civile.

Collaborer aux activités du ministère de la Sécurité publique et de la Ville de Laval pour gérer les risques industriels majeurs pouvant avoir des effets importants sur la santé de la population.

Participer à l'élaboration des plans relatifs aux urgences à l'intérieur et à l'extérieur des établissements de santé et des services sociaux en intégrant les éléments liés aux menaces pour la santé de la population.

Appliquer les mesures et réaliser les activités de santé publique pertinentes dans les opérations de sécurité civile, et ce, tant pendant l'intervention qu'au cours du rétablissement.

Défis, enjeux et perspectives

- Préciser le rôle des différentes directions du CISSS dans les interventions relatives à la mission Santé de la sécurité civile.
- Faciliter la communication et renforcer les liens avec les partenaires.
- Soutenir la Ville de Laval dans ses travaux d'élaboration de plans d'intervention et de repérage des sites industriels dangereux sur le territoire.

Directions du CISSS de Laval et partenaires concernés

- Direction de santé publique
- Direction du programme santé mentale et dépendance – service Info-Social
- Direction des soins infirmiers – service Info-Santé
- Direction des services professionnels
- Direction des services multidisciplinaires
- Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques
- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
- Ministère de la Sécurité publique – Organisation régionale de sécurité civile
- Organismes communautaires
- Ville de Laval – Organisation municipale de sécurité civile